

RAPPORT ANNUEL 2024-2025



nawl
anfd



Celebrating the Legacy
Célébrer l'héritage

Defining the Future
Définir l'avenir



Table des matières

Rapport annuel 2024-2025

À propos de l'ANFD 4

- Mission, vision, valeurs et domaines prioritaires
- Reconnaissance du territoire
- Gouvernance / Comité national de direction
- Message de la présidente du Comité national de direction

2024-2025 en bref 9

- Notre équipe
- Ce que nous avons réalisé cette année

Élimination de la violence faite aux femmes 12

- Projet clé: RADAR
- Campagne pour l'interdiction des accusations d'aliénation parentale
- Prévention de la violence conjugale commise par arme à feu
- En conversation avec l'ANFD: Lutter contre l'épidémie de violence fondée sur le genre
- Efforts de réforme du droit pour mettre fin à la violence fondée sur genre: Mémoires et témoignages

Amélioration de la sécurité économique et de la prospérité des femmes 26

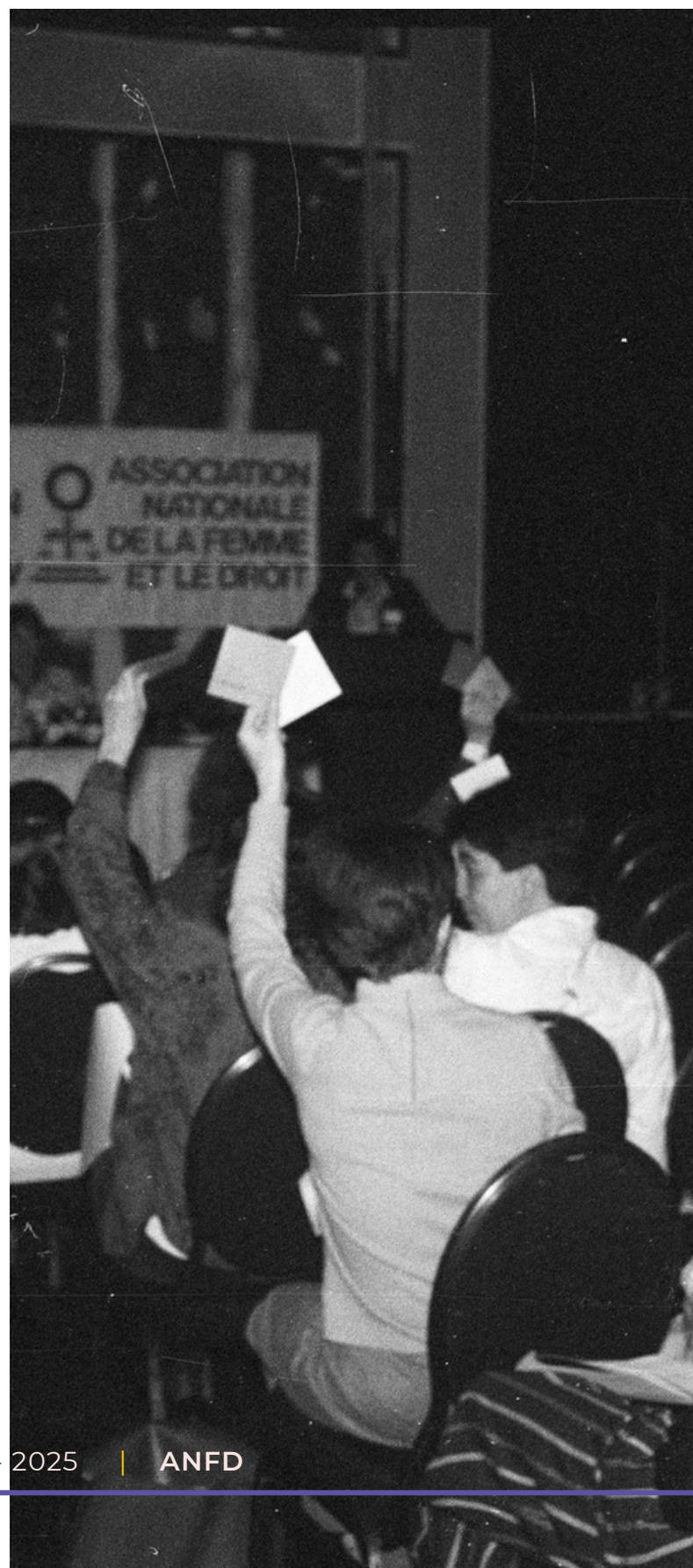
- Projet clé: VOICE
- Réforme du droit en faveur d'une justice économique
- Intervention stratégique

Renforcement du mouvement féministe au Canada	32
• Direction de l’Alliance Chanterelle pour la réforme féministe du droit • Appel à la réintégration de la ministre des Femmes et de l’Égalité des genres (FEGC) • Adoption d’une approche fondée sur l’alliance inclusive et la collaboration responsable	
Mobilisation des mécanismes internationaux de protection des droits de la personne	36
• Élaboration d’un cadre pour l’engagement et la responsabilité • Promotion de la solidarité mondiale en faveur des droits des femmes	
Exigeons mieux: une campagne pour changer les discours	39
États financiers	41-42
Remerciements	43

À PROPOS DE L'ANFD

L'Association nationale Femmes et Droit joue un rôle de premier plan dans la réforme féministe du droit au Canada. Depuis sa fondation en 1974, l'ANFD se bat pour faire progresser les droits des femmes dans tout le pays. L'analyse juridique féministe intersectionnelle et l'action de l'ANFD ont influencé un grand nombre de lois et de politiques canadiennes, notamment en ce qui concerne le droit de la famille, la législation sur les agressions sexuelles, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et les articles 15 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces dernières années, l'ANFD a joué un rôle clé dans l'élaboration de projets de loi sur le contrôle des armes à feu et les interdictions de publication pour les victimes et les survivantes d'agressions sexuelles.

En 2024-2025, alors que nous célébrons notre 50e anniversaire, l'ANFD a eu l'honneur de recevoir le Prix du leadership de la société civile pour les femmes, la paix et la sécurité, décerné par le gouvernement du Canada, en reconnaissance de son travail visant à mettre fin à la violence faite aux femmes.



NOTRE MISSION

L'ANFD travaille à atteindre l'égalité réelle et le respect des droits de la personne de toutes les femmes au Canada par la sensibilisation juridique, la recherche, l'intervention stratégique, le travail en collaboration et la promotion de la réforme féministe du droit, en particulier au niveau fédéral.

NOTRE VISION

L'égalité réelle des femmes est pleinement reconnue et encadrée par les lois et les politiques du Canada; le pouvoir est également partagé dans toutes les sphères de nos vies.

NOS VALEURS

Notre organisation et notre travail se fondent sur le féminisme intersectionnel et les droits de la personne et s'appuient sur les valeurs suivantes:

- la lutte contre l'oppression,
- la réconciliation,
- l'inclusion des genres, et
- l'alliance inclusive et la collaboration responsable.

DOMAINES PRIORITAIRES

L'ANFD travaille activement à la modification des lois qui ont une incidence négative sur la vie des femmes. Elle a pour mission de faire progresser les droits des femmes et l'égalité réelle dans quatre domaines prioritaires :

- l'élimination de la violence faite aux femmes,
- la lutte pour la justice reproductive,
- la défense des droits des femmes face à la crise climatique, et
- l'amélioration de la sécurité économique et de la prospérité des femmes.

Cette année, grâce à des financements dédiés à des projets spécifiques, l'ANFD a réalisé des avancées exceptionnelles dans deux domaines prioritaires: l'élimination de la violence faite aux femmes et l'amélioration de la sécurité économique et de la prospérité des femmes.

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L'Association nationale Femmes et Droit reconnaît respectueusement qu'elle mène ses activités sur le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine Anichinabé. Nous exprimons notre plus profond respect et notre gratitude aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis pour leurs contributions durables à ce territoire.

COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

L'Association nationale Femmes et Droit est un organisme sans but lucratif qui fonctionne comme une entité constituée en société. Sa structure de gouvernance est supervisée par un Comité national de direction composé tout au plus de 12 bénévoles. Nous exprimons notre profonde gratitude envers les membres du Comité pour leur conseil, leur expertise et leur dévouement au service de la mission de l'ANFD.

Les membres de notre Comité national de direction (2024-2025):

Julia Tétrault-Provencher (présidente)
Kerri A. Froc
Lise Gotell
Elizabeth Johansson
Danica Jorgensen
Sabaa Khan
Jennifer Khor

Angela Lee
Cheryl Milne
Vrinda Narain
Sarah Sinclair
Zahra Taseer
Amanda Therrien (jusqu'en juin 2024)

Pour en savoir plus sur les membres de notre Comité national de direction, consultez notre [site web](#).

Message de la présidente du Comité national de direction

En tant que présidente du Comité national de direction, j'ai eu le privilège d'être aux premières loges du travail exceptionnel mené par l'Association nationale Femmes et Droit (ANFD) en 2024 et 2025. Cette année a été marquée par des avancées majeures, des mobilisations inspirantes et un engagement inébranlable en faveur d'une égalité réelle et d'un traitement équitable pour toutes les femmes du Canada.

Ce que j'ai vu au fil des mois plus que jamais, c'est l'engagement et l'union d'une équipe et d'un secteur. Si nous avons pu accomplir autant, c'est en partie grâce au soutien financier de nos partenaires et du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada. Cet appui a permis à l'ANFD de développer des projets structurants, de mener des consultations inclusives et d'envergure et de faire entendre nos revendications jusque dans les plus hautes sphères de décisions.

Je pense en particulier à notre campagne visant à modifier la *Loi sur le divorce*, notamment pour mettre fin aux accusations d'aliénation parentale devant les tribunaux de la famille. En 2024-2025, nous avons intensifié nos actions politiques en menant des rencontres ciblées avec des député·es, des ministres et des sénateur·ices, en déposant des mémoires, en témoignant devant des comités parlementaires et en participant à de nombreux événements de sensibilisation dans tout le pays. Ces efforts ont contribué à faire évoluer le discours public et politique sur cet enjeu crucial.

Nous avons mis en œuvre des projets d'envergure comme RADAR, qui vise à réformer la *Loi sur le divorce* afin qu'elle réponde mieux aux besoins des survivant·es de violences basées sur le genre, et VOICE, qui milite pour une plus grande sécurité économique des femmes par le biais de réformes législatives concrètes.

L'ANFD s'est également consacrée à la croissance et à l'engagement de l'Alliance Chanterelle pour la réforme féministe du droit, qui regroupe aujourd'hui 120 organisations féministes, œuvrant d'est en ouest, déterminées à partager leurs connaissances et leurs ressources, à coordonner leurs revendications et à amplifier leur travail collectif et individuel à l'échelle nationale. En ces temps où les bonnes nouvelles se font précieuses, j'ai le plaisir de pouvoir affirmer que notre réseau est plus fort que jamais.

Nous savons que tout ce travail a une incidence réelle. Il contribue à faire modifier des lois, à protéger les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre et à bâtir une société plus équitable. Pour assurer la continuité de ces efforts, un financement opérationnel et durable est essentiel. Les politiques publiques ambitieuses, les réformes juridiques substantielles et la responsabilisation des institutions ne peuvent se faire sans investissements stables dans les organisations féministes qui mènent ce travail sur le terrain.

En cette période de turbulences économiques, il est urgent d'adopter des politiques qui renforcent la résilience financière des femmes et protègent leur accès au marché du travail. Parallèlement, des mesures immédiates sont nécessaires pour lutter contre l'épidémie de violences faite aux femmes et aux personnes de la diversité sexuelle et de genre, qui sévit partout au pays.

Je tiens à remercier chaleureusement notre équipe, nos partenaires, nos donateur·ices, nos directrices et toutes les personnes qui soutiennent notre travail. Ensemble, nous continuons de bâtir un système légal plus juste, et un avenir où l'égalité réelle se traduit par des actions concrètes.

Julia Tétrault-Provencher
Présidente du Comité national de direction
Association nationale Femmes et Droit



2024-2025 EN BREF

NOTRE ÉQUIPE EN 2024-2025

Tiffany Butler, directrice générale

Suzanne Zaccour, directrice des affaires juridiques

Thaïs Laborde, directrice des opérations et de la communication

Amanda Therrien, avocate et chercheuse féministe

Chelsea Giesel, gestionnaire de projet

Forest Malin, coordonnateur·ice de l'engagement communautaire

Amalie Ascanius, agent·e administratif·ve

Cassandra Talbot, agente administrative

Stagiaires (étudiantes) :

Melissa Mapa

Kirat Kaur Gill

Samantha Hills



CE QUE NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2024-2025 AVEC VOTRE AIDE

Grâce à votre soutien continu, l'ANFD a eu une portée, une influence et une croissance organisationnelle considérables tout au long de la période 2024-2025.

83

réunions avec des titulaires de charge publique

5

mémoires relatifs à la réforme des lois fédérales et provinciales

5

témoignages d'expert·e devant des comités parlementaires

1

intervention devant la Cour suprême du Canada

10

événements organisés

17

événements, ateliers et conférences externes

63

entrevues avec les médias

11

déclarations aux médias et articles d'opinion

3

participations à des balados

3

conférences de presse

2

trousses d'outils bilingues

18K

visiteur·ices sur nawl.ca

1,220

nouveaux abonnements aux infolettres
(augmentation de 75,6%)

120

membres de l'Alliance Chanterelle pour la réforme
féministe du droit

432

personnes formées sur les accusations d'aliénation
parentale

ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Partout au Canada, les féminicides et la violence faite aux femmes et aux filles continuent de sévir sans relâche, ce qui exige une intervention urgente et continue. La violence faite aux femmes est façonnée par le racisme, l'homophobie, la transphobie, le colonialisme et le capacitisme. Par conséquent, il est indispensable d'adopter une approche systémique et intersectionnelle pour y mettre fin.

Les interventions législatives visant à prévenir et à combattre la violence faite aux femmes doivent également être conçues de manière à aborder la question de la pauvreté et de la sécurité économique des femmes, qui structure et façonne leur expérience de la violence, en particulier celle des femmes racisées, des femmes handicapées, des personnes 2ELGBTQI+ et des femmes qui ont un statut d'immigration précaire.

L'élimination de la violence faite aux femmes exige également que l'on s'attaque aux conséquences historiques et actuelles du colonialisme. Les voix et les besoins des femmes et des communautés autochtones doivent être au centre de ce travail et l'ANFD appelle les gouvernements, les institutions et les personnes à travailler collectivement pour mettre en œuvre les appels à la justice énoncés dans « Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. »

Cette année, le dévouement de l'ANFD à la lutte contre la violence faite aux femmes s'est étendu à divers domaines clés, notamment la réforme du droit de la famille et le renforcement de la législation sur le contrôle des armes à feu.

PROJET CLÉ : RADAR

Le projet RADAR est une initiative de trois ans financée par Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC). Le projet, qui doit prendre fin en mars 2026, vise à évaluer comment la *Loi sur le divorce* peut mieux répondre aux besoins des survivant·es de violence fondée sur le genre, en particulier les femmes marginalisées, et à élaborer un exposé de position, fondé sur une démarche collaborative, afin de guider la future réforme législative.

Dans le cadre de son processus de collaboration, l'ANFD a mené des consultations avec des avocat·es spécialisé·es en droit de la famille et des juristes, ainsi qu'avec des organismes communautaires qui travaillent avec des survivant·es marginalisé·es de violence basée sur le genre. Ces consultations ont eu lieu entre décembre 2024 et mars 2025 et se sont déroulées à Montréal, Calgary, Whitehorse et Toronto. Elles ont porté sur l'examen des modifications apportées en 2019 à la *Loi sur le divorce*, la collecte de commentaires directement auprès des fournisseurs de services de première ligne, l'identification des lacunes législatives actuelles et l'exploration de réformes potentielles.

« Je tenais simplement à dire que j'ai trouvé la consultation d'hier absolument excellente, tout comme la session de Whitehorse. Le document d'information, les diapositives PowerPoint et ... l'animation de chacune des séances étaient remarquables. »

Pamela Cross, participante

En vue de ces consultations, l'ANFD a élaboré un document d'information sur la *Loi sur le divorce*, présentant les réformes les plus récentes et le contexte dans lequel elles ont été adoptées. Ce document a été communiqué à l'avance aux participant·es. L'ANFD a reçu des commentaires extrêmement positifs sur ce document et sur les effets qu'il pourrait avoir sur la défense des droits des client·es victimes de violence familiale.



Suzanne Zaccour animant une consultation.

L'ANFD analyse actuellement les commentaires reçus lors des consultations, qui façonneront les recommandations de modifications législatives à la *Loi sur le divorce* et l'énoncé de position que l'ANFD élaborera. Ces documents seront communiqués aux législateur·ices et au public afin de les sensibiliser à la nécessité de réformer la législation sur le divorce pour mieux répondre aux besoins des survivant·es.

CAMPAGNE POUR L'INTERDICTION DES ACCUSATIONS D'ALIÉNATION PARENTALE

Depuis 2023, l'ANFD mène une ambitieuse campagne nationale pour exhorter le gouvernement fédéral à interdire les accusations d'aliénation parentale devant les tribunaux de la famille. Nous avons réuni une coalition de plus de 250 organisations dans tout le Canada, organisé une conférence de presse, écrit au gouvernement et lancé une campagne publique.

S'appuyant sur ces solides fondations, l'ANFD a poursuivi cette campagne en 2024-2025, influençant de manière significative le discours national et provincial sur les accusations d'aliénation parentale par le biais d'une série d'interventions très médiatisées, dans le but ultime de faire avancer les réformes législatives.

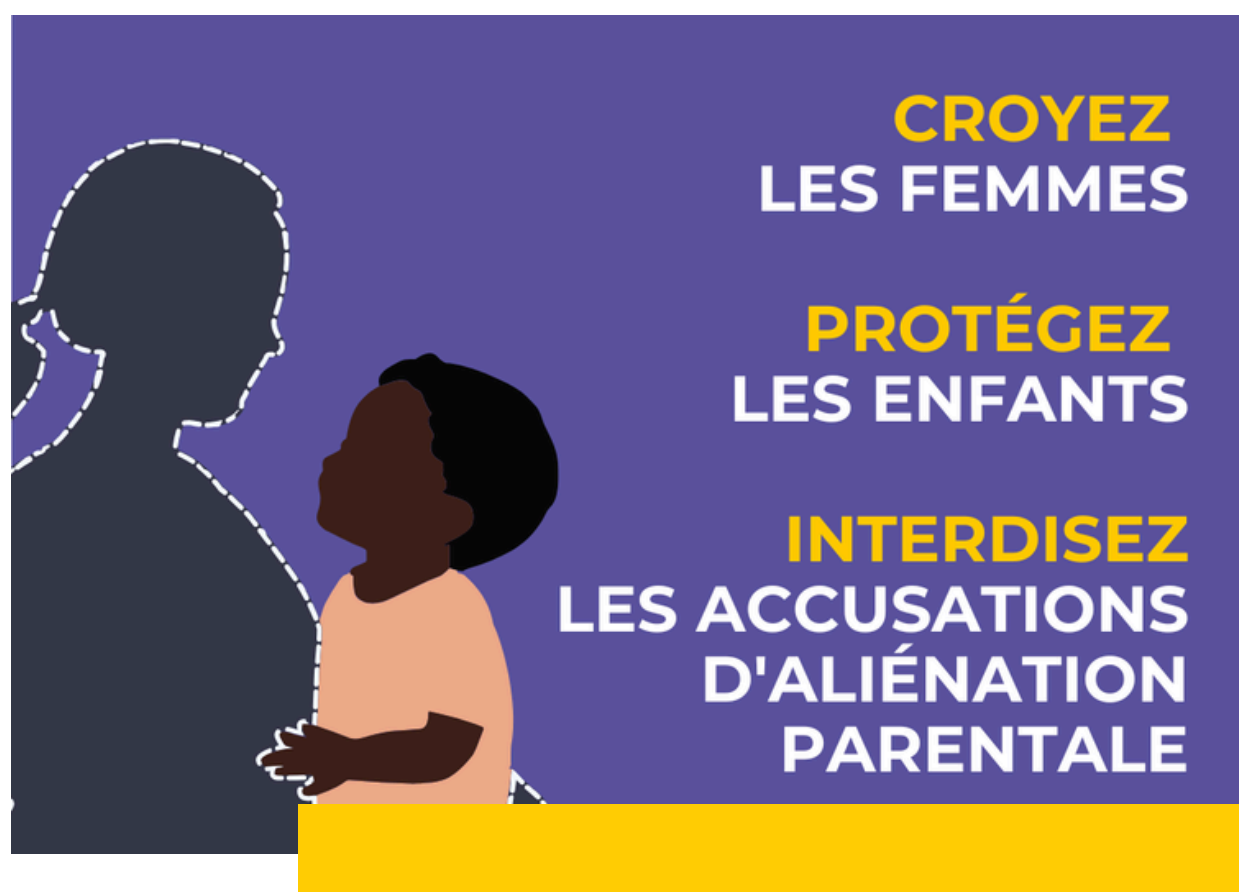
QU'EST-CE QUE L'ALIÉNATION PARENTALE ?

L'aliénation parentale est un concept pseudo-scientifique souvent utilisé lorsqu'un·e enfant ne veut pas voir son père: la mère est alors accusée d'« aliéner » l'enfant en lui faisant croire que le père est dangereux. En d'autres termes, on considère que la mère a fait subir un lavage de cerveau à l'enfant dans le but d'exclure le père de sa vie.

POURQUOI EST-CE UN PROBLÈME ?

Malgré leur faible fondement empirique, les accusations d'aliénation parentale sont devenues omniprésentes dans les affaires de droit de la famille au Canada. Ces accusations sont presque systématiquement formulées par des pères violents à l'encontre de leur ex-partenaire.

Dans la pratique, cette théorie controversée est utilisée pour réduire au silence les mères et les enfants qui révèlent des violences familiales commises par le père. Au lieu de croire et de protéger les mères et les enfants, les tribunaux de tout le pays utilisent la théorie de l'aliénation parentale pour justifier le non-respect des souhaits des enfants. Par conséquent, ils séparent souvent les enfants de leur mère et les forcent à vivre avec leur père, même lorsqu'il existe des antécédents documentés de violence familiale.



NOS ACTIONS : PRINTEMPS 2024

En mai 2024, l'ANFD a témoigné devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO), dans le cadre de ses travaux sur le comportement coercitif. Nous avons insisté sur le besoin urgent d'interdire l'utilisation des accusations d'aliénation parentale devant les tribunaux de la famille, en mettant en évidence la manière dont le contrôle coercitif s'étend au système de justice familiale pour compromettre la sécurité des femmes et des enfants. Nous avons souligné qu'il ne peut y avoir de justice ou de sécurité pour les victimes de contrôle coercitif si celles-ci sont dissuadées de quitter ou de dénoncer un partenaire violent parce qu'elles craignent de perdre leurs enfants du fait que les tribunaux de la famille s'appuient sur des mythes et des stéréotypes préjudiciables.

L'ANFD a également soumis un mémoire au FEWO appelant le comité à recommander une réforme législative afin de protéger les survivantes. Ce mémoire souligne que l'interdiction des accusations d'aliénation parentale renforcerait, au lieu de l'affaiblir, la capacité des tribunaux à évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant en empêchant les interventions préjudiciables et non scientifiques qui punissent souvent les mères et ne tiennent pas compte de la violence familiale.

ÉTÉ ET AUTOMNE 2024

Tout au long de l'été et de l'automne, l'ANFD a multiplié les réunions avec les député·s, les sénateur·ices et les parties prenantes dans le cadre de sa campagne. Au total, nous avons tenu 71 discussions ciblées avec des élu·es et des haut·es fonctionnaires des ministères de la Justice, des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, des Finances et d'autres bureaux concernés.

Les efforts de l'ANFD en faveur d'une réforme législative ont été amplifiés par un rapport publié par les Nations Unies en octobre 2024, qui appelait le Canada à légiférer pour « empêcher l'utilisation du syndrome d'aliénation parentale, ou de manœuvres juridiques parallèles, dans le système juridique canadien ». Cette recommandation a été publiée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), dans un rapport évaluant les progrès réalisés par le Canada dans la promotion des droits des femmes. Le Comité a également critiqué le manque d'études menées par le Canada sur les effets de sa réforme de 2019 de la *Loi sur le divorce*.

Le 18 décembre 2024, l'ANFD a eu une réunion constructive avec l'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, pour présenter sa proposition et discuter des solutions possibles. Cependant, la prorogation du Parlement de janvier à mars 2025 a empêché toute activité législative de progresser pendant cette période. L'ANFD a alors décidé d'intensifier ses efforts au niveau provincial.



Rencontre avec l'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

HIVER 2025

En janvier, l'ANFD a témoigné sur le projet de loi 173 de l'Ontario, la *Loi de 2024 sur l'épidémie de violence entre partenaires intimes*, et a soumis un mémoire au Comité permanent de la justice. L'ANFD a insisté sur le fait que la reconnaissance de la violence conjugale en tant qu'épidémie doit s'accompagner d'une action rapide et décisive pour s'attaquer à la manière dont les agresseurs utilisent le système juridique après la séparation pour continuer à manipuler, à abuser et à contrôler les femmes et les enfants.

Le même mois, l'ANFD a soumis un mémoire à l'Independent Systemic Review of British Columbia Legal System's Treatment of Intimate Partner Violence and Sexual Violence. Ce mémoire expliquait que, bien que les amendements proposés par l'ANFD à la *Loi sur le divorce* protègent les survivantes de violence conjugale contre les accusations d'aliénation parentale lorsqu'elles accèdent au système de justice famille dans le cadre d'une procédure de divorce, des modifications à la législation provinciale sur la famille sont nécessaires pour offrir les mêmes protections aux personnes non mariées ou séparées. Nous nous sommes réjoui-es de voir notre recommandation incluse dans le rapport issu de cet examen systémique.

La nécessité d'interdire les accusations d'aliénation parentale devant les tribunaux de la famille a gagné en importance sur le plan politique grâce à l'action inlassable de l'ANFD. Plusieurs député-es et sénateur-ices ont désormais soulevé la question des accusations d'aliénation parentale par le biais de discours, de pétitions et lors de la période des questions.

PARTAGE DE NOS CONNAISSANCES

En plus de son travail de réforme du droit, l'ANFD a participé activement à plusieurs événements et panels pour sensibiliser aux préjudices causés par les accusations d'aliénation parentale, en particulier dans le contexte de la violence familiale. En mai 2024, l'ANFD a fait une présentation aux directrices générales des sociétés Elizabeth Fry, mettant en lumière le lien entre les accusations d'aliénation parentale et la criminalisation des femmes. En octobre 2024, nous avons prononcé le discours plénier lors de la conférence PATHS 2024: *Reflecting on the Past, Envisioning a Future Without Abuse*, sur le thème « Why We Need a Ban on Parental Alienation Accusations » (Pourquoi nous devons interdire les accusations d'aliénation parentale). En janvier 2025, nous avons participé au panel *Navigating Parental Rejection: What You Need to Consider When Children Resist Contact*, organisé par la Société d'aide à l'enfance de la région de York, auquel ont participé plus de 200 avocat·es et professionnel·les.

Enfin, l'ANFD a accordé de nombreuses entrevues sur les accusations d'aliénation parentale et a publié plusieurs articles d'opinion dans des médias respectés, tant en anglais qu'en français. Ce travail essentiel se poursuivra en 2025-2026 et nous demeurons motivées et déterminées à parvenir à une solution législative.



Tiffany Butler, la députée Rachel Bendayan et Suzanne Zaccour, réunies pour discuter des réformes législatives, notamment sur les accusations d'aliénation parentale.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE COMMISE PAR ARME À FEU

Tout au long de l'année 2024-2025, l'ANFD a poursuivi ses efforts visant à renforcer la législation sur le contrôle des armes à feu afin de protéger les femmes et les enfants dans les situations de violence conjugale. Bien que le projet de loi C-21, *Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)* ait reçu la sanction royale le 15 décembre 2023, les dispositions portant spécifiquement sur la violence conjugale n'étaient pas encore entrées en vigueur, en attente de l'élaboration de nouveaux règlements.

Le 25 novembre 2024, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'ANFD a tenu une conférence de presse sur la Colline du Parlement, en partenariat avec PolySeSouvient et l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation, portant sur la crise urgente que constitue la violence conjugale commise par arme à feu. L'ANFD a exhorté le gouvernement à mettre en œuvre intégralement et sans plus tarder les dispositions du projet de loi C-21 relatives à la violence conjugale. Cet appel à l'action a été ponctué de témoignages personnels de membres de familles de victimes récentes de féminicides, qui ont participé à l'événement et ont partagé des histoires sur la perte de leurs proches.

Le même jour, l'ANFD, PolySeSouvient et l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation ont témoigné devant le Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de ses travaux sur la violence basée sur le genre et les féminicides. Ce témoignage a de nouveau mis en lumière le retard du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la violence conjugale du projet de loi C-21 et les préjudices que continuent de subir les femmes et les enfants en raison de cette inaction. L'ANFD a exhorté le comité à recommander que ces mesures vitales soient mises en œuvre sans plus tarder et a demandé une réforme du droit de la famille, notamment l'interdiction de l'utilisation des accusations d'aliénation parentale, afin de garantir que les femmes soient en mesure de quitter des relations abusives.

Le 5 décembre, la veille du 35e anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique, l'ANFD et PolySeSouvient ont participé à une conférence de presse avec le gouvernement fédéral pour annoncer le lancement du Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut. De plus, le gouvernement a annoncé l'expansion du programme de rachat pour inclure plus de 300 armes à feu supplémentaires et s'est engagé à déposer des règlements pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la violence conjugale dans le projet de loi C-21 au cours de la nouvelle année.

En mars 2025, l'ANFD a participé à une conférence de presse aux côtés de l'honorable Rachel Bendayan, ministre associée de la Sécurité publique, et d'autres militant·es pour annoncer l'entrée en vigueur tant attendue de plusieurs dispositions relatives à la violence conjugale. Le nouveau règlement prévoit qu'à compter du 4 avril 2025, si un·e contrôleur·se des armes à feu (CAF) a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un particulier titulaire d'un permis d'armes à feu a participé à un acte de violence familiale ou a traqué une personne, iel doit révoquer le permis dans un délai de vingt-quatre heures. En outre, les personnes reconnues coupables d'une infraction au cours de laquelle des violences ont été exercées, menacées ou tentées à l'encontre de leur partenaire intime ou d'un·e membre de leur famille se verront refuser un permis d'armes à feu. Le gouvernement a également annoncé le refus de délivrance ou la révocation d'un permis d'armes à feu si un particulier est visé par une « ordonnance de protection ». Toutefois, ces dispositions demeureront sans effet tant que le gouvernement n'aura pas adopté un règlement définissant ce qui constitue une « ordonnance de protection ». L'ANFD a souligné le besoin urgent de définir ce qui constitue une ordonnance de protection en vertu de ces dispositions relatives à la violence conjugale afin de protéger la sécurité des femmes et des enfants partout au Canada.

Bien qu'il reste encore du travail à faire pour mettre pleinement en œuvre l'ensemble des nouvelles mesures visant à améliorer la protection des femmes et des enfants contenues dans le projet de loi C-21, l'ANFD a célébré ce progrès significatif, reconnaissant que ces garanties, attendues depuis longtemps, sont essentielles pour ouvrir la voie à un Canada exempt de violence armée.



Conférence de presse sur la violence armée entre partenaires intimes.

EN CONVERSATION AVEC L'ANFD : LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

Le 21 novembre 2024, à l'approche de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'ANFD a organisé un événement sur la Colline du Parlement offrant une vue d'ensemble des réformes urgentes nécessaires pour lutter contre la violence fondée sur le genre au Canada. Avec l'oreille attentive des législateur·ices, l'ANFD a insisté sur la nécessité de faire entrer en vigueur les dispositions du projet de loi C-21 relatives à la violence conjugale. Nous avons également partagé des témoignages sur les conséquences des accusations d'aliénation parentale et souligné l'importance d'une réforme législative pour protéger les femmes et les enfants. Notre invitée Meseret Haileyesus, directrice générale du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes, a parlé des efforts de son organisation pour mettre fin à la violence économique au Canada.

Cet événement marquant a réuni 11 sénateur·ices et député·es, représentant tous les partis politiques officiels, ainsi que des membres du personnel du Cabinet du premier ministre et du ministère de la Justice. Par le biais de cet événement, nous avons voulu favoriser une atmosphère de collaboration et explorer des solutions collectives pour atteindre nos objectifs communs de sécurité et de bien-être des femmes au Canada. Une occasion de renforcer les relations existantes et d'en nouer de nouvelles, l'organisation d'événements sur la Colline du Parlement est devenue un outil important dans la trousse d'outils de réforme féministe du droit de l'ANFD.



Des député·es et des sénateur·rices à l'événement de l'ANFD.

EFFORTS DE RÉFORME DU DROIT POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR GENRE : MÉMOIRES ET TÉMOIGNAGES

RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE AU QUÉBEC POUR PROTÉGER LES MÈRES NON MARIÉES

En mai 2024, l'ANFD a témoigné devant l'Assemblée nationale du Québec au sujet du projet de loi 56, *Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale*. Bien que l'ANFD ait salué les efforts du gouvernement pour entreprendre cette réforme attendue depuis longtemps, nous avons souligné que l'absence de dispositions relatives à la pension alimentaire pour ex-conjoint·e et au partage des revenus, ainsi que la portée limitée du projet de loi, ne permettaient pas d'atteindre l'objectif visé, à savoir la protection des parents non mariés. L'ANFD a recommandé d'inclure l'accès à la pension alimentaire pour ex-conjoint·e et d'appliquer le régime de manière plus large afin de garantir une véritable justice économique pour les femmes et les enfants.

RENFORCEMENT DES PROTECTIONS CIVILES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE

En octobre 2024, l'ANFD a soumis un mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec portant sur le projet de loi no 73, *Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence*.

Le projet de loi incluait diverses mesures pour aider les victimes de violences sexuelles ou conjugales, dont :

- l'amélioration des protections pour les victimes de partage non consenti d'images intimes, notamment en créant un processus simplifié pour empêcher ou faire cesser rapidement le partage d'une image intime;
- le renforcement de l'ordonnance civile de protection, notamment en facilitant son obtention pour les victimes de violence familiale, conjugale ou sexuelle;
- l'amélioration du système de justice civil, notamment en permettant des mesures de soutien pour les victimes et en interdisant le recours à certains mythes et stéréotypes dans les jugements portant sur des violences sexuelles ou conjugales.

L'ANFD a appuyé ce projet de loi, mais proposé quelques mesures pour le bonifier. Nous avons recommandé notamment d'élargir l'accès à une ordonnance empêchant la distribution d'une image intime. Nous avons également demandé aux parlementaires d'ajouter un mythe à la liste de ceux qui sont exclus du raisonnement judiciaire: l'idée selon laquelle les victimes dénoncent des violences sexuelles ou conjugales pour influencer leur enfant ou pour gagner un avantage dans le cadre d'un procès familial. Cependant, notre recommandation n'a pas été retenue lors de l'adoption du projet de loi en décembre 2024.

RÉDUCTION DES OBSTACLES POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

En novembre 2024, l'ANFD a participé à une table de concertation sur les violences sexuelles organisée par l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. L'objectif de cette table ronde était de rassembler diverses parties prenantes pour discuter des obstacles actuels rencontrés par les survivantes qui tentent d'accéder au système de justice pénale. Nous avons mis en évidence des obstacles majeurs tels que le faible taux de poursuites contre des infractions d'ordre sexuel, l'accès limité aux fonds d'indemnisation des victimes, le manque de représentation juridique pour les survivantes et l'effet dissuasif sur la liberté d'expression des survivantes causé par les accords de non-divulgence, les interdictions de publication, les poursuites civiles pour diffamation ou pour poursuites malveillantes et les accusations d'aliénation parentale devant les tribunaux de la famille.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE À L'ENCONTRE DES COMMUNAUTÉS 2ELGBTQI+

En décembre 2024, l'ANFD a soumis un mémoire au Comité permanent de la condition féminine dans le cadre de ses travaux sur la violence motivée par la haine à l'encontre des communautés 2ELGBTQI+. Notre mémoire soulignait que la violence motivée par la haine est l'une des manifestations d'un système d'oppression plus large qui limite la capacité des personnes 2ELGBTQI+ à vivre dans la dignité et la sécurité. L'ANFD a indiqué qu'en examinant le contexte global de la violence motivée par la haine, le Comité permanent de la condition féminine devrait prêter attention à la manière dont la législation peut renforcer l'oppression des personnes 2ELGBTQI+ de manière systémique. Elle a également mis en évidence le rôle du gouvernement fédéral dans l'atténuation des impacts économiques de la violence motivée par la haine.

LUTTE CONTRE LA MÉDIATION OBLIGATOIRE

En mars 2025, l'ANFD a témoigné devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec au sujet du projet de loi 91, qui proposait de créer un Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec. L'ANFD a exprimé de vives préoccupations concernant l'introduction par le projet de loi d'une médiation familiale obligatoire par défaut.

Nous avons expliqué que la médiation est dangereuse pour les survivantes et qu'elle risque de conduire à des résultats moins favorables pour les femmes. Alors que le projet de loi prévoyait la possibilité de demander une exemption dans les situations de violence conjugale, cette voie imposait inutilement des étapes supplémentaires aux survivantes et entraînait un risque de sanction par la Cour si elles étaient soupçonnées d'avoir fait une fausse allégation de violence conjugale. La possibilité d'une sanction pécuniaire aurait eu un effet dissuasif sur les survivantes demandant l'exemption.

Grâce à l'action de l'ANFD et d'autres groupes féministes, le projet de loi a été modifié afin de permettre aux survivantes d'être exemptées plus facilement de la médiation familiale et de supprimer la possibilité de sanctionner les « fausses allégations » de violence conjugale ou familiale. Notre proposition visant à supprimer complètement la médiation obligatoire a été débattue, mais n'a pas été adoptée. Bien que le projet de loi adopté soit loin d'être parfait, nous nous réjouissons d'avoir contribué à rendre le système de justice familiale plus sûr pour les victimes au Québec.

AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA PROSPÉRITÉ DES FEMMES

Le travail des femmes demeure sous-payé, sous-évalué et précaire. La pauvreté est donc fortement genrée, les femmes connaissant des taux de pauvreté plus élevés que les hommes. Les niveaux de pauvreté diffèrent également d'une femme à l'autre, les femmes racisées et handicapées subissant certaines des formes extrêmes de pauvreté. La précarité économique à laquelle sont confrontées les femmes les rend vulnérables à la violence et à l'exploitation et les empêche de s'épanouir. Les violences économiques s'accompagnent souvent d'un contrôle coercitif, menaçant ainsi la sécurité économique des femmes et leur capacité à échapper à une relation violente.

L'ANFD s'efforce de faire en sorte que toutes les femmes du Canada puissent vivre dans la dignité et la sécurité en adoptant une approche holistique de l'amélioration de la sécurité économique des femmes. Faire progresser la sécurité économique et la prospérité des femmes implique notamment de faire progresser la législation en matière d'équité salariale et de transparence salariale, de militer en faveur de logements sûrs, abordables et accessibles, et de mettre en place de vastes dispositifs de protection sociale qui permettent aux femmes et à leurs familles de sortir de la pauvreté.

L'ANFD a adopté la sécurité économique et la prospérité des femmes en tant que nouveau domaine prioritaire en 2024, car ces questions sont au cœur de notre travail et nécessitent des efforts urgents et soutenus de réforme du droit afin d'apporter des changements substantiels pour les femmes au Canada.

PROJET CLÉ : VOICE

En juin 2024, l'ANFD a reçu un financement de Femmes et Égalité des genres Canada dans le cadre du Programme de promotion de la femme pour la réalisation du projet VOICE. Devant se terminer en mars 2026, VOICE est un projet de 18 mois qui fait progresser les réformes législatives visant à renforcer la sécurité économique et la prospérité des femmes. En mettant particulièrement l'accent sur les défis uniques auxquels sont confrontées les femmes à faible revenu, vivant dans des régions rurales et éloignées, racisées et handicapées, le projet vise à identifier et à démanteler les obstacles juridiques systémiques à la réussite économique des femmes. Les principales activités du projet comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de campagnes de réforme féministe du droit; la participation directe au processus législatif par le biais de mémoires, de témoignages, de consultations et de recommandations; l'élargissement et l'engagement de l'Alliance Chanterelle pour la réforme féministe du droit; ainsi que le renforcement des compétences et des connaissances d'autres organisations féministes pour leur permettre de s'engager dans la réforme féministe du droit.

Dans le cadre de ce projet, l'ANFD a recruté et intégré trois nouvelles personnes. Nous avons également créé un groupe de travail chargé d'identifier les domaines prioritaires et de contribuer aux efforts de réforme du droit de l'ANFD en matière de sécurité économique. De nombreux facteurs croisés ont une incidence sur la sécurité économique et la prospérité des femmes, notamment les systèmes de pauvreté, la violence fondée sur le genre, l'accessibilité et l'abordabilité des logements, le handicap et la géographie. Les membres du groupe de travail apportent une expertise inestimable et une expérience vécue dans ces différents domaines, ce qui les place dans une position unique pour identifier les obstacles persistants et proposer des solutions pratiques et efficaces.

Le groupe de travail VOICE est composé de représentantes des organisations suivantes:

- Qullit Nunavut Status of Women Council
- Amautiit Nunavut Inuit Women's Association
- Yellowknife Women's Society
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN)
- Women's National Housing and Homelessness Network / National Indigenous Women's Housing Network
- Accessible Housing Network
- Centre canadien pour l'autonomisation des femmes
- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes
- Family Services Toronto / Campaign 2000

En janvier 2025, l'ANFD a réuni le groupe de travail à Ottawa afin d'approfondir les objectifs et l'orientation de la campagne de réforme législative VOICE. Ce processus de collaboration a permis de déterminer que la réforme et l'amélioration des prestations de soutien du revenu auraient une incidence considérable sur le renforcement de la sécurité économique des femmes. Par conséquent, la campagne de réforme du droit économique de l'ANFD porte actuellement sur plusieurs domaines clés, notamment l'amélioration de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, la lutte contre la discrimination fondée sur le genre dans la *Loi sur l'assurance-emploi* et l'exploration d'un cadre féministe pour un revenu de base garanti. L'objectif de cette campagne est de renforcer le filet de sécurité sociale du Canada afin de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte. Par le biais de ces efforts stratégiques, l'ANFD s'engage à élaborer une législation sensible au genre, capable de transformer les systèmes pour qu'ils soient inclusifs et qu'ils contribuent à des résultats socio-économiques équitables pour tou·tes.



Les membres du groupe de travail VOICE.

RÉFORME DU DROIT EN FAVEUR D'UNE JUSTICE ÉCONOMIQUE

RENFORCEMENT DE LA PRESTATION CANADIENNE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

En réponse aux règlements proposés par le gouvernement pour définir les paramètres de la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées, l'ANFD a soumis des commentaires soulignant que la prestation, dans sa forme actuelle, est loin d'atteindre son objectif de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité financière des personnes handicapées en âge de travailler. Nous avons également exprimé notre préoccupation quant au fait que les règlements actuels pourraient mettre en danger l'autonomie et la sécurité des femmes handicapées vivant dans des relations abusives.

L'ANFD a proposé plusieurs recommandations pour améliorer la prestation, notamment:

- augmenter le montant de la prestation à 2000\$ - 3000\$ par mois;
- élargir l'admissibilité en inscrivant automatiquement les personnes qui reçoivent une quelconque prestation liée à un handicap, qu'elle soit fédérale, provinciale ou territoriale;
- simplifier le processus de demande et inscrire automatiquement les bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées;
- fonder l'admissibilité sur le revenu individuel et non sur le revenu familial; et
- relever les seuils de revenus afin que les bénéficiaires ne soient pas pénalisés s'ils occupent un emploi.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE GENRE DANS LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

En vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* actuelle, les personnes qui reçoivent des prestations de maternité et des prestations parentales et qui perdent ensuite leur emploi peuvent être inadmissibles aux prestations régulières de l'assurance-emploi. Cette situation affecte les femmes de manière disproportionnée, à un moment où elles sont particulièrement vulnérables sur le plan économique.

En collaboration avec le Mouvement Action-Chômage de Montréal et le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ), l'ANFD a proposé des recommandations pour remédier à cette discrimination fondée sur le genre, notamment:

- l'abrogation du paragraphe 12(6) de la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de supprimer le plafond de 50 semaines pour le cumul des prestations régulières d'assurance-emploi et des prestations spéciales de congé de maternité ou de congé parental; et
- la modification du paragraphe 10(10) de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour inclure les prestations de maternité et les prestations parentales parmi les motifs permettant de prolonger la période de prestations jusqu'à 104 semaines.

Ces questions cruciales sont au cœur de notre campagne de réforme législative VOICE et l'ANFD poursuit son engagement afin de générer des changements substantiels qui renforceront la sécurité économique et la prospérité des femmes.

INTERVENTION STRATÉGIQUE: *AHLUWALIA C. AHLUWALIA*

En février 2025, l'ANFD est intervenue devant la Cour suprême du Canada dans une affaire qui pourrait façonner les protections juridiques des survivantes de violence conjugale. L'affaire *Ahluwalia c. Ahluwalia* porte sur la création d'un nouveau délit civil de violence familiale – un outil juridique pour les provinces de common law (hors Québec) qui pourrait aider les survivantes à obtenir une compensation financière et à tenir les agresseurs responsables de leurs actes. Actuellement, les victimes de violence conjugale peuvent demander des dommages-intérêts au titre de délits distincts tels que l'agression, les coups et blessures ou l'infliction intentionnelle de détresse émotionnelle. Cependant, la requérante (Mme Ahluwalia) soutient qu'un délit unique améliorerait l'accès à la justice en simplifiant les demandes juridiques des survivantes et en les rendant plus faciles à prouver.

L'ANFD a soutenu ce développement juridique important, mais nous voulions nous assurer que le nouveau délit soit soigneusement défini. Nous sommes intervenu·es pour expliquer à la Cour suprême comment, en l'absence de garanties appropriées, un nouveau délit pourrait être utilisé contre les survivantes. L'ANFD a exhorté la Cour de veiller à ce que le nouveau délit de violence familiale serve les intérêts des survivantes, plutôt que de devenir un nouvel instrument de violence.

L'ANFD est reconnaissante envers son équipe juridique: Suzanne Zaccour et Amanda Therrien (ANFD), et Helen Richards et Lauren Grammer (Ross Nasser LLP). Nous remercions également les bénévoles, membres de notre Comité national de direction et de notre Groupe de travail sur les violences faites aux femmes, en particulier Lise Gotell et Jennifer Koshan, ainsi que Deanne Sowter, pour avoir prêté leur expertise.



Amanda Therrien et Suzanne Zaccour à la Cour suprême du Canada.

RENFORCEMENT DU MOUVEMENT FÉMINISTE AU CANADA

Renforcer le mouvement féministe au Canada est au cœur de la mission de l'ANFD. En tant qu'organisation juridique, nous nous engageons à établir des partenariats avec d'autres organisations féministes, autochtones et de justice sociale, et ce, en demeurant conscient·es de nos propres privilèges et pouvoirs. Nous aspirons à être de bon·nes allié·es: écouter, favoriser le respect mutuel et amplifier la voix des personnes qui, dans nos mouvements et communautés, ont été historiquement réduites au silence ou ont été désavantagées. Pour y parvenir, nous devons faire un généreux usage de notre savoir-faire et valoriser l'expertise et les expériences distinctes des organisations alliées qui travaillent à nos côtés et avec nous pour faire progresser l'égalité réelle au Canada, ce qui est essentiel pour bâtir un mouvement féministe plus inclusif et plus puissant à travers le pays.



ANIMATION DE L'ALLIANCE CHANTERELLE POUR LA RÉFORME FÉMINISTE DU DROIT

Grâce à un financement dédié dans le cadre du projet VOICE, l'ANFD s'est concentrée sur la croissance et l'engagement de l'Alliance Chanterelle pour la réforme féministe du droit. Cofondée en 2022 par l'ANFD et Luke's Place, l'Alliance Chanterelle est un réseau national d'organisations féministes qui fait la promotion d'une réforme féministe du droit solide et proactive au Canada. Ensemble, nous visons à favoriser de nouvelles collaborations, nous permettant de partager des ressources, de coordonner nos demandes et d'amplifier notre travail collectif et individuel à l'échelle nationale afin de construire un monde plus sûr et plus juste pour toutes les femmes, les personnes trans, les personnes bispirituelles et les personnes de la diversité de genre. Le travail de l'Alliance Chanterelle est guidé par des principes féministes intersectionnels, avec un accent sur l'antiracisme, l'anti-oppression et un engagement sincère envers la réconciliation.

Au cours de cette dernière année, l'ANFD a fait passer le nombre de membres de l'Alliance Chanterelle à 120 organisations féministes, soit une augmentation de 30%. Environ 79% de nos membres parlent anglais, 16% parlent français et 5% parlent les deux langues. À ce titre, l'ANFD s'efforce de proposer des communications pour l'Alliance dans les deux langues officielles et de fournir des services d'interprétation pour nos événements. De septembre 2024 à mars 2025, l'ANFD a organisé huit événements, dont une séance d'information sur la politique fédérale, une discussion sur les effets de la prorogation sur les initiatives de réforme du droit, ainsi qu'un panel explorant la réglementation des tiers en vue des élections fédérales de 2025.

En janvier 2025, l'ANFD a lancé une infolettre mensuelle dédiée à l'Alliance Chanterelle. L'infolettre sert de carrefour de ressources et d'information, faisant la promotion des activités de l'Alliance et de celles de ses membres, y compris les possibilités dans le secteur, les événements à venir, les campagnes et les ressources disponibles. L'ANFD publie une version française et anglaise de l'infolettre, qui compte au total 365 membres abonné·es. L'espace de travail Slack de l'Alliance Chanterelle constitue également un lieu d'échange, de collaboration et de partage des ressources. L'orientation de l'Alliance Chanterelle est guidée par les contributions de son groupe consultatif, qui se réunit tous les trimestres. Dans l'ensemble, l'Alliance Chanterelle est un réseau solide, engagé et dynamique qui est bien équipé pour faire avancer la réforme féministe du droit.

APPEL À LA RÉINTÉGRATION DE LA MINISTRE DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES (FEGC)

En mars 2025, l'ANFD et d'autres organisations féministes ont dénoncé la décision du nouveau gouvernement canadien de supprimer le poste de ministre des Femmes et de l'Égalité des genres. Notre déclaration collective a souligné que cette mesure régressive sapait des décennies de progrès vers l'égalité des genres et de représentation politique au Canada et a appelé le premier ministre à rétablir ce poste ministériel essentiel.

Largement diffusée, la lettre a été signée par plus de 400 personnes et a suscité une attention considérable de la part des médias. Les organisations féministes ont poursuivi leur action, jusqu'à ce que le poste de ministre des Femmes et de l'Égalité des genres soit rétabli à la suite des élections fédérales d'avril 2025, un rappel puissant de la force de notre action collective.

ADOPTION D'UNE APPROCHE FONDÉE SUR L'ALLIANCE INCLUSIVE ET LA COLLABORATION RESPONSABLE

Tout au long de l'année 2024-2025, le personnel de l'ANFD s'est investi dans le partage de son expertise juridique et son expertise en matière de réforme féministe du droit, tout en enrichissant ses propres connaissances par la collaboration avec des pairs et des alliés au Canada et ailleurs dans le monde.

Nous avons apporté notre appui à la rédaction et à la présentation de mémoires dans le cadre des travaux du Comité permanent de la condition féminine (FEWO) sur le contrôle coercitif pour l'AFEAS, la Société Elizabeth Fry du Nouveau-Brunswick, le Centre des femmes de Laval et Hébergement femmes Canada. En outre, nous avons appuyé des organisations de l'ouest du Canada afin qu'elles envoient des délégué-es autochtones et 2ELGBTQI+ à la Conférence de la société civile. Nous avons également apporté notre expertise au comité de cas du Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ) sur l'affaire Droit de la famille – 241080, une cause portée devant la Cour d'appel du Québec concernant le retrait de l'autorité parentale dans une situation de violence conjugale.

L'ANFD a également réalisé de nombreuses interventions publiques tout au long de l'année. Nous avons pris part à des panels, prononcé des discours principaux, donné des conférences en tant qu'invité-es et dirigé des ateliers, apportant un éclairage sur des questions telles que le contrôle coercitif, les obstacles systémiques dans les STIM, la précarité du logement et le travail invisible.

Notre engagement en faveur de la formation continue occupe une place tout aussi importante dans la mission de l'ANFD. Notre personnel a participé à divers événements, tels que le webinaire du West Coast LEAF sur les approches intersectionnelles de l'équité salariale et de la justice économique, la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance et des sessions clés sur la solidarité féministe et les cadres internationaux en matière d'égalité des genres à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Ces occasions nous ont permis d'apprendre aux côtés d'organisateur-ices au niveau local, d'allié-es au niveau international et de dirigeant-es de la société civile, nous apportant ainsi des perspectives nouvelles et éclairées à intégrer dans notre travail. Cet échange réciproque – le partage de notre expertise tout en apprenant activement des autres – est essentiel au renforcement du mouvement féministe au Canada et à la construction d'une capacité collective pour l'équité, la justice et le changement systémique.



Amanda Therrien lors d'un événement sur le travail invisible.

MOBILISATION DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

La mobilisation des mécanismes internationaux des droits de la personne est devenue un outil important dans la trousse d'outils de réforme du droit de l'ANFD. Il s'agit d'une stratégie efficace pour obliger les gouvernements à respecter les normes mondiales, pour amplifier les voix féministes sur la scène internationale et pour renforcer la solidarité entre les mouvements, au-delà des frontières. Grâce à sa participation à des événements nationaux et internationaux, l'ANFD a élaboré de nouvelles stratégies et consolidé ses réseaux pour faire progresser l'égalité des genres et les droits de la personne au Canada.



L'ANFD à la 69e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

ÉLABORATION D'UN CADRE POUR L'ENGAGEMENT ET LA RESPONSABILITÉ

En septembre 2024, l'ANFD a participé à une conférence de quatre jours organisée par Action Canada pour la santé et les droits sexuels et le John Humphries Centre for Peace and Human Rights. La conférence a réuni des organisations de la société civile de tout le pays afin de renforcer la collaboration et d'élaborer un cadre commun pour un engagement significatif avec le gouvernement du Canada sur les mécanismes internationaux des droits de la personne tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et l'Examen périodique universel (EPU).

Au cours de la conférence, les participant·es ont identifié plusieurs obstacles à l'engagement, notamment l'inaccessibilité des décideur·ses, le traitement des consultations comme des exercices de « cases à cocher » et le manque de transparence et de responsabilité quant à savoir quels ministères sont responsables du suivi et de la mise en œuvre des recommandations internationales en matière de droits de la personne. Pour remédier à ces problèmes, la coalition a élaboré un ensemble de principes communs fondés sur le respect, la réciprocité, l'accessibilité et la responsabilité, et a exposé les principales considérations relatives à l'engagement du gouvernement. Ces principes ont été présentés aux représentant·es du ministère du Patrimoine canadien, qui gère le portefeuille des droits de la personne au niveau national.

À la suite de la conférence, les participant·es ont continué à se réunir régulièrement et ont conçu un prototype de cadre d'engagement qui énonce des attentes claires sur la manière dont le gouvernement fédéral devrait travailler avec la société civile pour respecter ses engagements en matière de droits de la personne. Tout au long de l'année 2024, le groupe a mené des démarches directement auprès du ministère du Patrimoine canadien concernant la mise en œuvre de ce cadre, un travail qui se poursuit encore à ce jour.

PROMOTION DE LA SOLIDARITÉ MONDIALE EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Dans le cadre de ses efforts de mobilisation des mécanismes internationaux des droits de la personne, l'ANFD a participé à la 69e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU) à New York en tant que déléguée du Réseau Beijing+30. L'année 2025 a marqué le 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui sert de programme mondial pour l'autonomisation des femmes. Au cours de cette conférence d'une semaine, l'ANFD a assisté à de nombreux événements organisés par les Nations Unies et des organisations féministes non gouvernementales, portant sur le recul mondial des droits à l'égalité et sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Parmi les sessions marquantes figuraient les suivantes:

- Autonomisation des femmes: lutte contre les inégalités économiques, santé et justice climatique féministe
- Promouvoir des changements concrets et renforcer la solidarité mondiale entre femmes autochtones
- Les parlements et Beijing+30: résister aux contrecoups et changer les paradigmes en faveur de l'égalité des genres

Cet événement a également constitué une occasion inestimable de nouer des contacts avec des organisations de la société civile canadienne, des député·es, des sénateur·ices et des ministres.

Nous remercions l'Institut canadien de recherche sur les femmes d'avoir rendu possible la participation de l'ANFD à la conférence UNCSW69.



Militantes féministes à la conférence UNCSW69.

EXIGEONS MIEUX: UNE CAMPAGNE POUR CHANGER LES DISCOURS

En octobre 2024, l'ANFD et d'autres organisations féministes de tout le Canada se sont réunies à Gatineau, au Québec, pour explorer des stratégies d'engagement collectif dans le cadre des élections fédérales de 2025. Elles ont alors décidé de lancer une campagne à l'échelle nationale. L'ANFD a joué un rôle actif dans l'élaboration de la campagne, notamment en siégeant au comité des communications et en contribuant à façonner les objectifs, la recherche, l'image de marque, les messages clés et l'orientation stratégique générale.

Exigeons mieux, la campagne qui a vu le jour, a remis en question la fausse dichotomie entre une économie forte et la justice de genre. Elle a mis en lumière la manière dont les politiques ancrées dans la justice de genre et les principes féministes, telles que les services de garde, les soins de santé et le logement abordable, contribuent en fait à une économie forte et prospère. L'objectif de la campagne Exigeons mieux était de sensibiliser le public et de faire évoluer les mentalités à l'occasion des élections fédérales de 2025, en encourageant les électeur·ices à voter en faveur de politiques progressistes. Menée à l'échelle nationale, cette campagne bilingue a été relayée par diverses plateformes, notamment des panneaux publicitaires, des stations de radio et des médias sociaux. Elle a été soutenue par 88 organisations, dont 28 membres de l'Alliance Chanterelle.

En outre, l'ANFD a créé deux trousse d'outils électoraux bilingues, l'une pour les organisations et l'autre pour les électeur·ices. La trousse destinée aux organisations a fourni une analyse approfondie du cadre juridique régissant les activités des organismes de bienfaisance et des organisations sans but lucratif en période électorale, y compris les lignes directrices sur la participation non partisane et la réglementation des tiers. Elle proposait également des stratégies de participation concrètes, telles que les séances d'information à l'intention des candidat·es, les séances d'accueil, les assemblées publiques réunissant les candidat·es et les articles d'opinion. La trousse d'outils destinée aux électeur·ices reprenait les messages clés de la campagne Exigeons mieux et fournissait des informations pratiques pour se renseigner sur les candidat·es dans sa circonscription, s'inscrire pour voter, savoir comment et où voter, ainsi qu'une liste de contrôle pour les électeur·ices.

Par le biais de cette campagne, l'ANFD a non seulement contribué à faire évoluer la conversation nationale sur la justice de genre, mais a également fourni aux organisations et aux individus les outils nécessaires pour participer activement au processus démocratique. En remettant en question les discours nuisibles, en encourageant la participation civique et en promouvant des visions politiques progressistes, Exigeons mieux illustre comment une action féministe stratégique peut influencer les élections et créer une dynamique en faveur d'un changement systémique durable.



ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2025

	TOTAL 2025 (\$)	TOTAL 2024 (\$)
ACTIF COURANT		
Trésorerie	213,110	43,547
Comptes à recevoir	29,533	129,866
Charges payées d'avance	15,544	9,319
Le NAWL Trust	11,476	72,716
	269,663	255,448
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	66,287	119,274
Produits constatés d'avance	182,497	122,617
	248,784	241,891
ACTIF NET		
Actif net non affecté	20,879	13,557
	269,663	255,448

ÉTAT DU RÉSULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	TOTAL 2025 (\$)	TOTAL 2024 (\$)
PRODUITS		
Subventions publiques	946,558	651,002
Don du NAWL Trust	100,000	—
Autres revenus	3,307	12,068
Adhésion	980	540
Chambres des notaires	—	4,492
Autres subventions	—	69,275
	1,050,845	737,377
CHARGES		
Personnel	591,895	386,265
Services professionnels	265,485	225,881
Frais comptables et juridiques	94,099	62,982
Bureaux	43,501	31,504
Voyages et réunions	39,812	49,194
Publicité et promotion	6,948	17,788
Frais d'occupation	1,783	8,519
Chambres des notaires	—	5,197
	1,043,523	787,330
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	7,322	(49,953)

Merci !

Merci aux membres et aux partenaires de l'Association nationale Femmes et Droit pour leur soutien inestimable.

L'Association nationale Femmes et Droit reçoit l'appui financier de Femmes et Égalité des genres Canada.



Women and Gender
Equality Canada

Femmes et Égalité
des genres Canada

Canada

L'Association nationale Femmes et Droit reçoit l'appui financier du NAWL Trust.



National Association of Women and the Law
Charitable Trust for Research and Education

Le changement systémique est le fondement d'une justice durable. Il exige de la persévérance, une vision, et le courage de remettre en question des structures bien établies, sachant que chaque pas en avant crée un élan pour les générations à venir. Au fil de décennies de dévouement, le travail de l'ANFD a transformé des lois, fait évoluer les mentalités et ouvert des portes qui semblaient autrefois définitivement fermées.

Pour découvrir cet engagement de longue date et la profonde différence qu'il continue de faire, nous vous invitons à regarder le mini-documentaire « Droit(s) devant », réalisé à l'occasion du 50e anniversaire de l'ANFD, qui célèbre cinq décennies d'engagement indéfectible et de leadership juridique.



nawl
anfd



Celebrating the Legacy
Célébrer l'héritage

Defining the Future
Définir l'avenir